REPUBLIQUE FRANÇAISE - DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE
CANTON DE BONNEVILLE

Envoyé en préfecture le 10/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le 10/11/2026
ID : 074-200081446-20261104-DEL2026106-DE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE GLIERES-VAL-DE-BORNE n° Del. 2026-106

L'an deux mille vingt six
Le quatre novembre
A vingt heures

Le Conseil Municipal de la commune Glières-Val-de-Borne, **convoqué le 28 octobre 2026** par le Maire de la commune de Glières-Val-de-Borne, Mickaël MAISTRE, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans la salle d'animation à Entremont 74130 GLIERES-VAL-DE-BORNE, sous la présidence de **M. Mickaël MAISTRE, Maire.**

Présents : M. Mickaël MAISTRE, Mme Hélène PLOUVIER, M. Sébastien BASTHARD-BOGAIN, Mme Sandrine VASSEUR, M. Jérémy BESNEAU, Mme Isabelle CHARRÉ, M. Antoine ANGELLOZ-NICOUD, Mme Laëtitia BRUNET, M. Thierry DEBORNES, Mme Mélanie GROS, Mme Aurélie CHATAIN, M. Benoît PERILLAT-BOITEUX, Mme Anabelle GOISQUE, M. Jean-Luc ARCADE, Mme Karen TAPPAZ, M. Francis MARCHAL, M. Christian SERVAGE.

Absents excusés : Mme Carole ARVIS COMBIER (Pouvoir à Mme Hélène PLOUVIER), M. Jérôme LAMBERSEND (Pouvoir à M. Sébastien BASTHARD-BOGAIN), M. Constan POCHAT-COTTILLOUX (Pouvoir à M. Jérémy BESNEAU), M. Guillaume LE CAR (Pouvoir à Mme Laëtitia BRUNET), Mme Odile VIX (Pouvoir à Mme Karen TAPPAZ, M. Alexis VIDONNE (Pouvoir à M. Jean-Luc ARCADE).

A été nommée secrétaire : Mme Hélène PLOUVIER.

Objet : Décision modificative n° 1 – Budget principal – Exercice 2026

Vu Le Code général des collectivités territoriales ;
Vu la délibération 2026-048 du 23 avril 2026 portant adoption du budget primitif de l'exercice 2026 ;
Vu la délibération 2026-068 du 24 juin 2026 portant adoption du budget supplémentaire de l'exercice 2026 ;
Vu la nomenclature budgétaire et comptable M57 applicable à la commune.
Considérant qu'il convient de procéder à des ajustements de crédits budgétaires afin de tenir compte des besoins de la collectivité en matière de charges à caractère général, de frais d'actes et de contentieux, d'honoraires, de subventions de fonctionnement ainsi que de l'ajustement de certaines recettes.
Considérant qu'il convient également de procéder à des opérations patrimoniales relatives à l'intégration des frais d'études en section d'investissement.

Il est proposé au Conseil municipal d'adopter la décision modificative n° 1 du budget principal de l'exercice 2026, selon le détail des mouvements de crédits ci-après :

Section	Sens	Chapitre	Compte	BP + BS	DM	BP+BS+DM
Fonctionnement	Dépense	011 - Charges à caractère général	60613 - Chauffage urbain	30 000,00 €	12 000,00	42 000,00
			60621 - Combustibles	35 000,00 €	-12 000,00	23 000,00
			60632 - Fournitures de petit équipement	7 000,00 €	5 000,00	12 000,00
			6227 - Frais d'actes et de contentieux	20 000,00 €	8 979,00	28 979,00
			6228 - Rémun. d'intermédiaires et honoraires	13 300,00 €	10 000,00	23 300,00
		014 - Atténuations de produits	7392221 - FPIC	55 000,00 €	-10 687,00	44 313,00
		65 - Autres charges de gestion courante	657358 - Subv. de fonct. aux autres groupements	46 224,00 €	5 500,00	51 724,00
	Recette	70 - Produits des services, du domaine et ventes diverse	7022 - Coupes de bois	20 000,00 €	15 213,00	35 213,00
		73 - Impôts et taxes	73223 - Fonds départemental des DMTO	100 000,00 €	16 979,00	116 979,00
Investissement	Dépense	041 - Opérations patrimoniales	2151 - Intégration Frais d'études	0,00 €	42 623,00	42 623,00
	Recette	041 - Opérations patrimoniales	2031 - Intégration frais d'études	0,00 €	42 623,00	42 623,00

Il est demandé au conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **D'ADOPTER** la décision modificative n°1

Les crédits budgétaires sont ajustés comme suit :

Envoyé en préfecture le 10/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le 10/11/2026
ID : 074-200081446-20261104-DEL2026106-DE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE GLIERES-VAL-DE-BORNE n° Del. 2026-106

Section de fonctionnement :

+ 32 192,00 €,

Section d'investissement :

+ 42 623,00 €,

Le montant total des crédits budgétaires sont les suivants :

	BP + BS	DM	BP+BS+DM
Fonctionnement			
Dépense	2 216 804,00 €	+ 32 192,00 €	2 248 996,00 €
Recette	2 216 804,00 €	+ 32 192,00 €	2 248 996,00 €
Investissement			
Dépense	1 518 813,00 €	+ 42 623,00 €	1 561 436,00 €
Recette	1 518 813,00 €	+ 42 623,00 €	1 561 436,00 €
Total général	**3 735 617,00 €**	**74 815,00 €**	**3 810 432,00 €**

Délibération votée à l'unanimité.

Le Maire,
Mickaël MAISTRE

Mairie de Glières-Val-de-Borne (Haute-Savoie)

La secrétaire de séance,
Hélène PLOUVIER